



---

## CapEx dans le soutien au développement pastoral

# Couloirs de transhumance transfrontalière en l'Afrique de l'Ouest

Salihou Mamadou Alidou, Février 2016

---

### Messages clés

- Mobilité pastorale transfrontalière est une pratique de résilience des peuples pastoraux en l'Afrique de l'Ouest. La mobilité des animaux et leurs éleveurs est motivée par la recherche de pâturages, de points d'eau, mais également par la fuite des foyers d'épizootie ou le commerce d'animaux. La distance et l'amplitude des déplacements sont très variables et peuvent se dérouler dans un même pays ou entre pays limitrophes.
- Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont devenus récurrents ces dernières années. Ces conflits surviennent dans les pays ou régions d'accueil des troupeaux.
- Les textes législatifs et juridiques sont élaborés et adoptés par les différents états de l'espace CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest). Mais l'opérationnalisation de ces textes dans les pays de la CEDEAO n'est pas une réalité.
- Les aménagements pastoraux contribuent à l'amélioration de la pratique de la transhumance. Des projets et programmes contribuent à réaliser quelques infrastructures tout au long des couloirs de passage. Ces infrastructures ne sont pas suffisantes.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development  
and Cooperation SDC



Agriculture and Food Security Network

[www.sdc-foodsecurity.ch](http://www.sdc-foodsecurity.ch)

*With family farmers towards a world without hunger*

---

## CapEx au sujet du pastoralisme

---

*Le pastoralisme est pratiqué sur un quart de la surface du globe et fournit une source de nourriture et des moyens de subsistance de millions de personnes, surtout dans les zones qui sont aride ou élevé pour la production fiable de cultures vivrières. Pour la Direction du Développement et la Coopération (DDC) qui travaille dans le Sahel et la Corne de l'Afrique, le pastoralisme est un domaine clé. Ayant reconnu la valeur de l'apprentissage d'expériences dans la coopération au développement entre les pays et les régions, le Sous-Groupe Pastoralisme dans le réseau de la DDC pour l'agriculture et la sécurité alimentaire a entrepris un processus d'apprentissage interne appelé «Capitalisation des expériences dans le soutien du développement pastoral» (CapEx pastoralisme pour faire court). Les membres du Sous-Groupe ont identifié les questions sur lesquelles ils voulaient en apprendre davantage, de manière à être plus efficace dans le soutien au développement des économies et des moyens de subsistance pastoraux. Pendant le processus CapEx, ils ont compilé des informations et des textes sur des sujets choisis formulées. Cet article est l'un d'une série d'articles qui est ressorti de ce processus. Les articles sont essentiellement destinés à la DDC et ses partenaires au niveau national et régional, en particulier en Afrique de l'Ouest et de l'Est, et le personnel de la DDC en Suisse, mais aussi pour d'autres experts du développement et les donateurs engagés dans le développement du pastoralisme.*

---

### 1. Introduction

---

La transhumance en direction du sud sahélien s'est développée depuis les années 1970 avec la croissance démographique au Sahel et de la crise de l'élevage sahélien qui s'en était suivie. Ce mouvement s'est accentué avec les effets de changement climatique observés dans la sous-région. Ainsi des pays comme le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire le sont devenus à l'instar des pays de la région sahélienne des pays d'accueil ou de transit. Ce mode d'élevage engendre des conflits entre les agriculteurs des pays d'accueil et les éleveurs transhumants des pays sahéliens à cause de la pression sur les ressources naturelles partagées. Par ailleurs, il est à noter les avancées de la médecine vétérinaire, l'apparition des grands propriétaires de bétail ont engendré une augmentation des cheptels. Ces éléments combinés amènent les pasteurs à effectuer des déplacements cycliques sur les terres agricoles et agropastorales, cherchant ainsi à maximiser l'exploitation desdits parcours. Pourtant la pratique de l'élevage constitue une contribution non négligeable à l'autosuffisance alimentaire.

#### Termes clés

**La transhumance** est un système de production animale caractérisé par des mouvements saisonniers réguliers qui s'effectuent entre des zones écologiques complémentaires, sous la garde de quelques personnes, la plus grande partie du groupe restant sédentaire. Les troupeaux transhumants partent généralement d'environnement en déséquilibre et où le pâturage est une denrée rare vers de zones considérées comme encore bien fournies en pâturage. Dans ce contexte, la transhumance en Afrique de l'Ouest peut être considérée comme une forme d'adaptation à ces environnements et de valorisation des complémentarités écologiques entre zones sahéliennes et régions soudaniennes.

**La transhumance transfrontalière ou grande transhumance** correspond à des mouvements de grande amplitude des animaux (nord-sud à l'aller et sud-nord au retour). Cette forme de transhumance intègre toujours un pays de départ et un pays d'accueil. Les zones traversées sont les « zones de transit » et peuvent être un troisième pays. En Afrique de l'Ouest, la grande transhumance se déroule de janvier à mai en saison sèche. Les distances parcourues sont de plusieurs centaines de kilomètres. Ce type de transhumance concerne avant tout les bovins, qui ont une demande en quantité et en qualité de fourrages plus importante que les caprins ou les ovins.

**Couloir de passage :** Les points d'eau, aires de pâturages, marchés, cures salées, gués, aires de repos et pistes de passage sont des éléments importants dans le cadre de la transhumance transfrontalière. Les gîtes et pistes sont aménagés pour faire place au passage d'animaux dans les zones de culture ou pour avoir un accès aux points d'eau. Les agriculteurs que les pasteurs reconnaissent-ils l'utilité des couloirs comme facteur de paix. Tout de même les couloirs sont occupés par des champs. Les couloirs délimités et matérialisés font souvent l'objet d'arrachage de balise. Ceci s'explique le plus souvent par le manque de suivi et la non consultation des populations riveraines. Un couloir est une bande de terre réservée pour le passage du bétail pour aller au pâturage, à un point d'eau ou à une infrastructure pastorale (marché à bétail, parc de vaccination, parc de contention, d'une zone à une autre, transhumance par exemple). Les caractéristiques d'un couloir de passage sont :

- la largeur variable entre 50 et 100m en fonction du niveau de pression sur la ressource terre ;
- direction et sens variables selon la trajectoire de passage du bétail, la disposition des ressources et infrastructures pastorales et l'occupation du sol par les cultures ;
- trajectoire rectiligne, courbée ou droit en fonction des détours nécessaires à observer ;
- un couloir est le plus souvent matérialisé par des signes propres et adaptés à la localité (peinture sur des arbres, plantation, balises, plaques, etc.).

**Conflit entre agriculteurs et éleveurs :** Des tensions ont toujours existé entre les agriculteurs et pasteurs. Une origine de ces différends a été la divagation des animaux dans les champs des paysans. Les conflits surviennent souvent quand les éleveurs sont surpris en flagrant délit. Les dégâts causés par les transhumants dans les champs sont les plus évoqués par les autres groupes d'acteurs. Les dégâts enregistrés sont souvent d'ordre matériel (destruction des habitations, destruction des champs, blessures profondes et mortelles des animaux du troupeau, etc.) et d'ordre humain (mort d'hommes ou des blessures graves). Les comités de résolution des conflits sont souvent sollicités pour l'intermédiation et le règlement à l'amiable assorti d'une amende ou non. Mais beaucoup de conflits sont réglés devant les tribunaux par la saisine des parties à la brigade de gendarmerie ou par procédure directe.

**Une aire ou zone de pâturage** est un domaine identifié, délimité et réservé essentiellement pour la cause. Elle peut être aménagée ou non. Elle doit disposer des pâturages de qualité et en quantité et être à même d'accueillir un nombre important du bétail. Elle ne doit pas être émiettée par les champs de culture ni de formations végétales fermées (par ex. forêts dense sèche). La superficie doit tenir grand compte non seulement de la quantité et la qualité des pâturages mais aussi de la capacité de charge de ses pâturages.

---

## 2. Cas spécifiques

---

Les deux cas apportent des exemples i) de l'élaboration participative d'une carte de transhumance au Bénin ; et ii) une approche méthodologique de mise en place d'un couloir de passage et de comités de gestion en Afrique de l'Ouest.

### **Cas 1 : Elaboration participative d'une carte de transhumance locale et transfrontalière<sup>1</sup>**

Tous les ans, le Bénin accueille de nombreux éleveurs étrangers à partir des communes limitrophes des éleveurs en provenance du Burkina Faso, du Niger et du Nigéria. Souvent les forêts classées constituent les zones d'accueil des troupeaux étrangers. Les bourgoutières des abords des rivières sont également exploitées. Ces éleveurs étrangers disposent des intermédiaires locaux ou facilitateurs qui sont des individus ou des organisations d'éleveurs installés dans la zone riveraine des parcs. Les pasteurs étrangers viennent en transhumance au Bénin pour des besoins de pâturage,

---

<sup>1</sup> Source : MISPC / DGAI (2014)

d'eau et de sécurité pour les troupeaux et les éleveurs. Les autres objectifs sont l'évitement des aires de culture dans leur zone d'attache, la perpétuation d'une tradition séculaire et le commerce de bétail.

Des initiatives publiques, en collaboration avec des partenaires au développement, sont ainsi en cours pour une gestion participative impliquant les populations riveraines et les éleveurs transhumants. Ainsi une étude dont l'objectif est de mettre à la disposition des autorités compétentes des données à références spatiales sur les couloirs de transhumance et les infrastructures d'accueil des troupeaux transhumants. Cette étude a permis de retracer les itinéraires cartographiques de la transhumance à la fois au niveau national et départemental et présente la cartographie : i) des portes d'entrée et des parcours naturels des troupeaux transhumants transfrontaliers, ii) des postes vétérinaires le long des parcours naturels, iii) des points d'eau et autres infrastructures d'accueil des transhumants et iv) des zones de tension liées à la transhumance au Bénin. Trois étapes ont été suivies : i) la recherche des documents planimétriques a consisté à faire l'état des lieux des différents documents cartographiques récents couvrant chaque Département ; ii) les levés GPS (système de positionnement globale) des limites des couloirs de passage, des points d'eau, des aires de pâturages, des aires de parcsages et des portes d'entrée sur le territoire national des troupeaux transhumants sont conduits par un comité composé des autorités locales, des populations riveraines (surtout agriculteurs et éleveurs), des membres du comité de gestion de la transhumance, l'agent forestier et de l'équipe du Consultant ; et 3) les enquêtes socio-économiques ont principalement permis d'identifier les zones de conflits existants et latents au niveau de chaque Département. Elles permettent aussi d'identifier les couloirs de passage, les parcours balisés, les points d'eau, les aires de pâturages, les aires de parcsages et les portes d'entrée des troupeaux transhumants qui ne sont pas visités au cours de la présente mission.



Couloir de passage pour les troupeaux pastoraux (Photo : Helvetas Swiss Intercooperation)

### Cas 2 : Approche méthodologique de mise en place d'un couloir de passage<sup>2</sup>

Dans le cadre du Projet Régional d'Appui à la Productivité de l'Élevage en Afrique de l'Ouest (PRAPE), l'APIDev-ONG (Association pour la Promotion des Initiatives de Développement Durable – Organisation Non Gouvernementale) en tant que partenaire de mise en œuvre de Acting For Life avec l'appui financier de l'Union européenne (UE), est positionnée sur la sécurisation des couloirs de passage et d'accès du bétail commerçant. La démarche méthodologique suivie a consisté en :

**i) La prospection du terrain :** a) La connaissance du milieu et des acteurs locaux est l'étape capitale du processus car c'est à ce niveau qu'on rencontre les élus locaux et personnes ressources et peut expliquer et informer toutes les parties prenantes dans la chaîne de réalisation des infrastructures prévues et de collecter des données liées aux effectifs du cheptel. Elle permet d'avoir une photographie de la situation de départ afin de suivre l'évolution de ladite situation au fil du temps. b) Identification et localisation des infrastructures à réaliser : en collaboration avec des représentants des populations, des différentes couches socio professionnelles à divers niveaux, on identifie sous leurs propositions les différents sites et trajectoires appropriés pour accueillir ces infrastructures d'élevage,

<sup>2</sup> Source : APIDev ONG (2014)

conformément aux besoins des populations locales. Ce travail est réalisé à travers des « transects » sur les parcours indiqués par les populations. Cette matérialisation se fait par le GPS (Global Positioning System) pour la prise de coordonnées géographiques et pour géo-référencier les sites retenus par consensus. Les résultats de ce travail traités à l'aide du SIG (Système Informatique Géographique) permettront de localiser et de cartographier les différentes infrastructures à réaliser.

**ii) Délimitation des parcours pastoraux :** a) La mise en place du comité de délimitation qui sont choisis en assemblée générale villageoise. Les critères qui peuvent guider le choix des membres du comité sont déterminés également par les villageois. Le comité doit être composé de représentants des différents acteurs (éleveurs, agriculteurs, agro-éleveurs) concernés. Le nombre et le profil des membres du comité sont à définir par l'assemblée générale ainsi la définition de ses attributions. b) Les principes sont les suivants : mettre en exergue et tenir compte des perceptions des différents acteurs ; la communication entre acteurs pour identifier des solutions consensuelles et durables aux problèmes de gestion des ressources agro-sylvo-pastorales ; la gestion rationnelle des ressources naturelles requiert un processus d'apprentissage, de concertation, de négociation et de collaboration entre les acteurs ; plusieurs conditions de réussite sont à définir au niveau du comité villageois et de l'équipe technique d'appui.

**iii) Activités de délimitation proprement dites :** Activités de d'information, communication et débats mises en œuvre au niveau commune, arrondissement et village. Les activités sur le terrain se mènent au niveau village et concernent : identification et recensement des occupants des trajectoires ; élaboration de la carte de terroir en vue de l'identification des couloirs à tracer ; mise en place d'un comité de délimitation de couloirs de passage ; planification des activités de délimitation/matérialisation des couloirs de passage afin de prendre rendez-vous avec les acteurs/usagers des zones concernées ; identification des couloirs (trajectoires et itinéraires) ordinaires des bêtes ; et la matérialisation du couloir ou aire de pâturage à l'aide des signes retenus en accord avec tous les acteurs. Les informations sont consolidées au niveau arrondissement et communal. La période propice pour le traçage des couloirs de passage dépend de la localité. Elle se situe dans la période entre les dernières récoltes et l'installation des premières pluies (période sèche surtout après le passage des feux de brousse sauvage).

**iv) Validation des aires de pâturage et couloirs de passage matérialisés :** Les membres du comité restituent à la communauté réunie les couloirs tracés et les aires de pâturage. Les amendements sont pris en compte au besoin et corrections seront apportées. Il est indispensable d'informer tous les usagers locaux et étrangers sur les couloirs de passage délimités et matérialisés et



Fulani Bunaji troupeau sur la transhumance le long d'un corridor délimité (Photo : Salihou Alidou)

leurs règles de gestion en vue de garantir leur respect. Une convention locale de gestion et de respect des couloirs et aires de pâturage est élaborée en AG villageoise et restituée à la communauté. Les autorités locales prennent acte et des arrêtés sont pris pour donner force de loi.

**v) Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation :** Le mécanisme de suivi-évaluation est déterminé avec la participation de la communauté : a) *Méthode de suivi-évaluation* : planification et évaluation des activités ; collecte des données ; reddition de compte ; visite de terrain ; réunion ; b) *Personnes et structures impliquées* : le comité de gestion des conflits ou de transhumance au niveau communal ; le comité national de transhumance ; la brigade de gendarmerie ; le chef Service Affaires Domaniales et Environnementales de la Mairie ; le Président de la Commission Affaires Domaniales et Environnementales du Conseil Communal ; le Maire de la Commune ; les ONGs et projets ; le service déconcentré de l'état en charge de l'élevage et de la protection des ressources naturelles ; c) *Indicateurs* : nombre de divagations des animaux ; nombre de conflits gérés ; nombre de champs occupant les couloirs ; taux ou signes de dégradation des pâturages ; d) *Outils* : planification et évaluation des activités ; règles de gestion des couloirs de passage et aire de pâturage ; fiches de suivi des couloirs et aires ; rapport d'activités ; e) *La périodicité* de suivi varie selon les précédents paramètres de suivi.

Ce processus a permis la sécurisation des couloirs de passage et de diminuer les conflits agriculteurs et éleveurs.

---

### 3. Leçons pour la coopération au développement

---

#### 3.1 Analyse de la situation

Les éleveurs se déplacent fréquemment avec leurs troupeaux à la recherche de pâturages de bonne qualité et de l'eau ainsi que pour échapper à des maladies animales et d'éviter les zones de conflit. Le succès de ce système de production dépend d'un degré élevé de flexibilité dans les mouvements des troupeaux, ce qui peut prendre des chemins différents entre les districts dans un pays et à travers les frontières internationales, en fonction des changements de circonstances au fil du temps. En outre, les éleveurs n'utilisent les ressources naturelles que de façon saisonnière, souvent avec des droits traditionnels d'utilisation des terres secondaires tels qu'appéter les résidus de récolte. En retour, les principaux utilisateurs des terres – les producteurs de cultures – profitent des gains de fertilité des sols engendrés par le fumier. Pour maintenir la flexibilité dans l'accès aux ressources, les éleveurs doivent s'engager dans des négociations continues avec les autres utilisateurs des ressources. Renforcer les institutions – à la fois traditionnels et modernes – qui permettent des négociations sur les droits d'accès aux pâturages et à l'eau est un aspect important de sécurisation de la mobilité pastorale.

La sécurisation de l'espace pastorale a été affirmée par l'ensemble des états membres de la CEDEAO. Des défis auxquels transhumance transfrontalière est confrontée sont les suivants : i) l'adaptation de la transhumance par rapport aux effets du changement climatique et à la dégradation de l'environnement ; ii) une meilleure prise en charge de la transhumance transfrontalière dans les politiques de développement, la législation et la réglementation au niveau des pays mais appliquer de façon et cohérente dans la sous-région ; iii) la réponse au besoin en produits d'élevage (viande et lait) issu de la forte croissance démographique et l'urbanisation grandissante. La plupart des organisations sous régionales – CEDEAO, UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), CILSS (Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel), Union Afrique – considèrent que la transhumance transfrontalière est utile à la sauvegarde et à l'accroissement de la production du bétail et diverses dispositions ont été prise pour une meilleure valorisation des ressources pastorales (FAO 2012).

Plusieurs partenaires techniques et financiers travaillent sur les problématiques de la transhumance transfrontalière. Le PRAPE intervient dans cinq pays de l'UEMOA (Sénégal, Mali, Burkina Faso, nord Togo et nord Bénin), mise en œuvre par Acting For Life avec l'appui financier de l'UE. Le programme d'Appui au Secteur de Développement Rural de la Coopération Suisse au Bénin à contribuer à la mise en œuvre dans quatre communes pilotes dans la sécurisation des couloirs de passage et d'accès du bétail. Une approche concertée avec tous les acteurs (éleveurs, agriculteurs, collectivité territoriale,

les services déconcentrés de l'état) de délimitation des couloirs de passage, de balisage et de mise en place des comités de gestion des couloirs de passage a été expérimentée. Cette expérience est également faite au Niger sous financement de la DDC Niamey à travers la mise en œuvre du Programme d'Appui au Secteur de l'Élevage. Une fondation Suisse (HEKS) au Niger exécute un programme de sécurisation d'aménagement des pistes internationales de transhumance dans la région de Maradi. Un autre programme national, le Projet d'Appui aux Filières Lait et Viande, a pris en compte le traçage et le balisage des couloirs de passage dans 23 communes du Bénin. Le Projet de Réduction des Pressions de la Transhumance pour une meilleure conservation des aires protégées du complexe WAP (W–Arly–Pendjari) est financé par l'UE, Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Laboratoire de Citoyenneté et les communes de Pama, Diapaga (Burkina Faso), Tanguiéta, Banikoara (Bénin), Say et Torodi (Niger) pour le balisage des Couloirs N°2 et 3 de la CEDEAO.

En somme, la plupart des aménagements liés à la sécurisation des couloirs de passage/accès de bétail et les aires de pâtures réalisés concerne les couloirs CEDEAO N°2 et 3 et leurs ramifications. Ceux qui souffrent d'insuffisance et de manque d'aménagement sont les couloirs CEDEAO N°4 et 5. Or c'est justement ces deux couloirs qui déversent le grand nombre des transhumants au Bénin, notamment ceux provenant du géant Nigéria et du Niger voisins. Des concertations entre les bureaux de coopération suisse des différents pays (Niger–Bénin) pour une synergie d'actions dans la mise en œuvre des différents programmes.

### 3.2 Des points d'entrée pour la coopération au développement

Les différents programmes communautaires existant en Afrique de l'Ouest souligne la nécessité de :

- Développer une approche sur une échelle régionale stratégique qui pourrait intégrer un ensemble géographique commun. Les pays sahéliens (Niger, Burkina Faso, Mali) considérés comme principaux pays de départ du commerce du bétail et les pays frontaliers allant de la Côte d'Ivoire au Nigeria, en passant par le Ghana, le Togo et le Bénin. Dans ces sous-espaces les enjeux ne sont les mêmes. Donc l'approche à développer serait basée sur des axes transfrontaliers, renforçant la gouvernance et l'information à l'échelle transfrontalière, favorisant des investissements sur les espaces prioritaires sources de difficulté et de conflits : communes frontalières, zones denses à traverser, accès aux points d'eau, zones de concentration, zones d'accueil.
- Au plan institutionnel d'impliquer les institutions régionales et nationales, mais aussi les organisations socioprofessionnelles faitières des pasteurs : cette approche serait nécessairement communautaire pour assurer le pilotage, l'évaluation concertée et l'harmonisation des politiques des pays de départ et d'accueil, tout en associant pleinement les organisations pastorales sous régionales.
- Développer d'aménagements transfrontaliers et contrôle de la transhumance avec les activités : i) Actualiser, baliser et protéger les couloirs de transhumance ; ii) Réaliser des aménagements connexes aux couloirs ; iii) Mettre en place des infrastructures zoo-sanitaires aux frontières ; iv) Faciliter l'utilisation du certificat international de transhumance (CIT) ; v) Relire et harmoniser les textes sur la transhumance transfrontalière ; vi) Mettre en place un cadre régional de règlement et de prévention des conflits.
- Élaborer d'une charte régionale et promotion d'un observatoire régional de la transhumance en exécutant les activités : i) Mettre en place et assurer le fonctionnement d'un Observatoire régional sur la transhumance ; ii) Elaborer une charte régionale sur la transhumance.

### 3.3 Interaction avec des processus politiques

La gestion améliorée des ressources naturelles par l'organisation de la transhumance transfrontalière et l'aménagement des parcours est l'un des six domaines prioritaires qui a été retenu par ECOWAP (politique agricole régionale de la CEDEAO), sur la base de leur contribution à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, de l'intégration régionale et de leur faisabilité à court et moyen termes.

Le plaidoyer des agences de développement à travers des dialogues politiques avec les États et au niveau des institutions sous régionales. Il est aussi important de renforcer les organisations socioprofessionnelles faitières des pasteurs pour qu’elles fassent le plaidoyer dans le cadre de la prise en compte des besoins de leurs membres dans les politiques nationales et régionales. Accompagner la mobilisation des financements par les États et les organisations socioprofessionnelles faitières des pasteurs pour l’aménagement des infrastructures dans les espaces pastoraux.

### 3.4 Principes de base pour mener ce processus de coopération

Les principaux acteurs usagers des ressources naturelles du terroir ont différentes perceptions et intérêt qu’il faut mettre en exergue et dont il faut tenir compte. La gestion des ressources agro-sylvo-pastorales nécessite la communication entre les acteurs pour identifier des solutions consensuelles et durables aux problèmes. La gestion rationnelle des ressources naturelles requiert un processus d’apprentissage, de concertation, de négociation et de collaboration entre les acteurs.

Il s’agira de développer une approche inclusive, multi acteur et participative. Cette approche doit être à tous les niveaux (du niveau local au niveau sous régional).

---

## Références

---

- APIDev-ONG. 2014. Rapport d’activités annuelles. Parakou, Bénin : APIDev-ONG.
- Bonnet B, Herault D & Sambo B. 2012. Sécurisation des systèmes pastoraux au Sahel face aux incertitudes climatiques, socio-foncieres et économiques. Journée d’étude IRAM du 28 juin 2012 (<http://vulnerabilite.iram-fr.org/index.php?page=143>).
- Commission de la CEDEAO. 2008. La politique agricole régionale de l’Afrique de l’Ouest : l’ECOWAP : Faire de l’agriculture le levier de l’intégration régionale ([www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/01\\_ComCEDEAO.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/01_ComCEDEAO.pdf)).
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture). 2012. La transhumance transfrontalière en Afrique de l’Ouest : proposition de plan d’action ([www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/Transhumance\\_Transfrontalier\\_en\\_AO\\_Rapport\\_FAO.pdf](http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/Transhumance_Transfrontalier_en_AO_Rapport_FAO.pdf)).
- Hesse C. 2010. Legislation to support cross-border livestock mobility. Policy Brief 14. COMESA/CAADP (Common Market for Eastern and Southern Africa / Comprehensive African Agriculture Development Programme). (<http://sites-stage.tufts.edu/feinstein/program/regional-policy-support-to-comesa>)
- MISPC (Ministère de l’Intérieur de la Sécurité Publique et des Cultes) / DGAI (Direction Générale des Affaires Intérieures). 2014. Rapport sur l’élaboration des cartes nationales et départementales de transhumance au Bénin.
- Namassa Zakaria Y. 2014. La transhumance transfrontalière in Afrique de l’Ouest. *Paix et Sécurité Internationales* 2/2014 : 31–46 (<http://catedras.uca.es/jean-monnet/revistas/paix-et-securite-internationales/numerosPSI/psi-02-etudes-namassa-transhumance.pdf>).
- UDOPER. 2014. Rapport d’activités annuelles. Alibori, Bénin : Union Départemental des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants (UDOPER).

## Remerciements

CapEx pastoralisme est une activité de la Sous-Groupe Pastoralisme du réseau Agriculture et sécurité alimentaire de la DDC. Ce processus d’apprentissage a été coordonné par un groupe restreint comprenant Marc Bloch, Felix Fellmann, Manuel Flury, Pascal Rouamba et Laurence von Schulthess et a été facilitée par Ernst Bolliger et Ann Waters-Bayer. Ce mémoire a été rédigé par Salihou Mamadou Alidou ([alidou.salihou-mamadou@eda.admin.ch](mailto:alidou.salihou-mamadou@eda.admin.ch)), avec le coaching par Mansour Moutari, et a été examiné par les participants à l’atelier CapEx les 9–13 Novembre 2015 à Isiolo, Kenya. Éditeur : Ann Waters-Bayer. Mise en page : Martina Hickethier. Publié par le Direction du Développement et de la Coopération (DDC), la Coopération Globale / Programme Global de Sécurité Alimentaire, Berne, 2016. Photo de la couverture : Ovins et caprins en déplacement en Ethiopie (Photo : Wolfgang Bayer).